

1955 No. 20
1955

11

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



9 79719002 2002 6305 3

Le Secrétaire d'Etat
The Secretary of State

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
The Ambassador of the United States of America

Ottawa, le 21 juillet 1955

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

1955-10-01

Ottawa, le 21 juillet 1955

Je vous prie de recevoir par la présente la lettre de Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique en date du 15 juillet 1955, relative à votre note du 12 juillet 1955, et à votre note du 14 juillet 1955, en ce qui concerne l'accord conclu entre nos deux Gouvernements le 12 juillet 1955, relatif à l'échange de notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement américain en ce qui concerne les termes de l'accord de coopération dans l'annexe à votre note. Ainsi que vous le proposez, le présent échange de notes sera considéré comme constituant un accord qui entrera en vigueur dans quatre-vingt-dix jours et qui pourra être dénoncé par l'un ou l'autre des deux Gouvernements au préavis de six mois. Les deux Gouvernements ont convenu de considérer l'échange de notes comme constituant un accord qui entrera en vigueur dans quatre-vingt-dix jours et qui pourra être dénoncé par l'un ou l'autre des deux Gouvernements au préavis de six mois.

Je prie Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

J. H. B. PEARSON
Le Secrétaire d'Etat
The Secretary of State
Aux Affaires étrangères
Department of External Affairs

Excelsence Monsieur R. Douglas Stuart
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ottawa